

CITE DE MONTRÉAL

Impressions Rapports Annuels.

Des soumissions cachetées, adressées aux Commissaires, seront reçues à leur bureau, à l'Hôtel de Ville, jusqu'à midi, mercredi le 29 Mars courant, pour l'impression des rapports annuels pour 1910, de tous les départements de la Cité.

Des copies du cahier de charges et des formules de soumission ainsi que tous les renseignements dont on aura besoin pourront être obtenus du Surintendant des Impressions et de la Papeterie à l'Hôtel de Ville.

Les soumissions qui n'auront pas été faites sur les formules fournies par le Bureau des Commissaires, et qui n'auront pas été renfermées dans les enveloppes qui seront fournies à cette fin, seront écartées.

Le Bureau des Commissaires se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions ou n'importe laquelle d'entre elles et d'accepter n'importe quelle soumission, suivant qu'il le jugera à propos.

Les soumissions seront décachetées par le Bureau des Commissaires en présence des intéressés, à son assemblée régulière, dans sa salle de délibérations, à midi, le 29ième jour de Mars 1911.

Par ordre du Bureau des Commissaires.

L. N. SENECAL, Secrétaire.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 18 Mars 1911.



Avis Public

Est donné par les présentes, qu'une élection pour la charge d'échevin aura lieu dans le Quartier LaFontaine, mardi, le 28 du courant.

Les personnes mises en candidature sont les suivantes:

DUBEAU, Eudore, Chirurgien-Dentiste, 308 rue Sherbrooke Est.

LAVALLEE Louis Arsène, Avocat, C. R., 176 Parc La-Fontaien.

En vertu de la loi, l'officier-rapporteur enverra des cartes aux électeurs, leur indiquant l'endroit où il doivent voter, et ceux qui n'auront pas reçu ces cartes en temps opportun, sont priés de s'adresser au Bureau municipal de renseignements, situé au No. 567 de la rue Berri. Ils pourront à cet endroit obtenir tous les renseignements voulus quant à l'endroit où ils pourront voter et tous les autres renseignements dont ils auront besoin se rapportant à cette élection.

Les électeurs du Quartier LaFontaine sont informés que les bureaux de votation seront ouverts le 28 du courant depuis 9 heures de l'avant-midi jusqu'à 7 heures de l'après-midi.

INSTRUCTION DEVANT SERVIR AUX ELECTEURS SUR LA MANIERE DE VOTER

L'électeur ne doit voter que pour un seul candidat. Le votant entrera dans l'un des compartiments et fera une croix avec un crayon qui y sera déposé à cet usage, en regard du nom du candidat en faveur duquel il voudra donner son suffrage.

Le votant pliera ensuite son bulletin de manière à n'en laisser voir que le dos et de manière aussi que l'annexe puisse être détachée sans déplier le bulletin; puis il remettra le bulletin ainsi plié au sous-officier-rapporteur qui le déposera dans la boîte du scrutin, après avoir dé-



CITY OF MONTREAL

Printing Annual Reports.

Sealed tenders, addressed to the Board of Commissioners, will be received at their office, City Hall, until 12 o'clock noon, on Wednesday the 29th March instant, for the printing of the annual reports of all the departments of the City for 1910.

Specifications and blank forms of Tender, together with all information required, may be obtained from the Superintendent of the Printing and Stationery Department, City

The Board of Commissioners reserve the right to reject all or any of the tenders and to accept any tender, as it may deem advisable.

No tender will be considered unless made on the forms

supplied by the Board of Commissioners, and enclosed in the envelopes which will be supplied for that purpose.

The tenders will be opened by the Board of Commission ers, in the presence of the interested parties, at their regular meeting, in their Board Room, at 12 o'clock, noon, on Wednesday the 29th day of March, 1911.

L. N. SENECAL,

Secretary.

City Clerk's Office, City Hall, Montreal, March 18th 1911.



Public Notice

Is hereby given that an election for the office of Alderman will be held in Lafontaine Ward, on Tuesday, the 28th inst.

The candidates nominated are the following:

DUBEAU, Eudore, Surgeon-Dentist, 308 Sherbrooke St.

LAVALLEE, Louis Arsène, Barrister, K. C., 176 La Fontaine Park.

In virtue of the law, the Returning Officer will send cards to the electors showing the place where they are to vote, and those who shall not receive such cards in due time, are requested to apply at the Municipal Information Bureau, situated at No. 567 Berri St. They may obtain there all the information required as to the place where they may vote and all such other information as they may require in connection with the said election.

The electors of LaFontaine Ward are furthermore informed that the polls will be opened, on the 28th instrom 9 o'clock in the forenoon to 7 o'clock in the afternoon.

DIRECTIONS FOR GUIDANCE OF ELECTORS IN VOTING

The elector is to vote only for one candidate.

The voter will go into one of the compartments and with a pencil there provided, place a cross opposite the name of the Candidate for whom he votes.

The voter will then fold the ballot so as to show a portion of the back only, and also in such manner as to permit the annex to be detached without unfolding the ballot paper; he will then deliver the ballot paper so folded to the Deputy Returning Officer, who will place it in the